



Date de convocation : 24/11/2015
Date d'affichage : 24/11/2015

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE PLESLIN TRIGAVOU

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente novembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de PLESLIN TRIGAVOU, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEROY, Maire.

Présents : Jean-Paul LEROY - Loïc LEMOINE - Marie-Françoise HAMON - Serge CHEVALIER - Yvon PRESSE - Sylvie VADIS - Jean Claude ALLAIN - Bey-Am BODILA - Régis CHAMPAGNE - Annie DAROT - Sandrine GODIN - Eric HERVE - Jean-Yves LACROIX - Philippe LECHENNE - Gaëlla LERIN - Laurent MATERNE - Valérie MELLOUET - Viviane PICOUAYS

Représentés : Gwénaëlle BONNANT par Annie DAROT
Mélanie LE CROM par Loïc LEMOINE
Philippe MARTINEAU par Jean-Paul LEROY
Sarah PLAYE par Régis CHAMPAGNE

Sécrétaire : Sylvie VADIS

Réf : VH

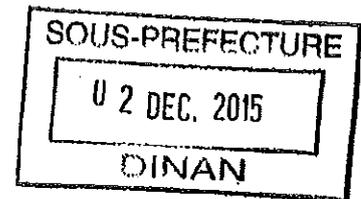


Schéma départemental de coopération intercommunale

Vote sur le projet proposé par M. le Préfet

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor présentée par Monsieur le Préfet le 13 octobre 2015,

Considérant que le projet de schéma départemental de coopération intercommunale propose une fusion de Dinan Communauté, Communauté de Communes du Pays de Caulnes et Communauté de Communes Rance Frémur,

Considérant le souhait de la commune de Trémereuc d'intégrer la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, bassin de vie de la commune,

Considérant l'avis favorable de la communauté de communes Côte d'Emeraude sur l'intégration de la commune de Trémereuc (délibération du 4 novembre 2015),

Considérant la demande des Communautés de Communes PLANCOET-PELAN et MATIGNON d'intégrer une future communauté d'agglomération avec pour ville centre : DINAN,

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de donner leur avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 0 voix pour, 20 voix contre et 2 abstentions :

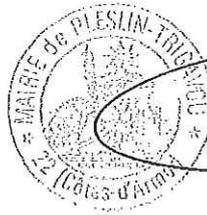
- Prend acte et soutient la décision de la commune de Trémereuc d'intégrer simultanément la Communauté de Communes Côte d'Emeraude, sans intégrer préalablement Dinan Communauté ;
- Emet un avis défavorable sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale des Côtes d'Armor car il n'intègre pas la décision de la commune de Trémereuc et ne prend pas en compte la volonté des Communautés de Communes PLANCOET-PLELAN et MATIGNON demandant leur intégration à la communauté d'agglomération avec pour ville centre : Dinan.

Pour extrait conforme
Le Maire,

Certifié exécutoire par
transmission en Sous-préfecture

Le - 1 DEC. 2015

MAIRIE DE PLESLIN TRIGAVOU



Jean-Paul LEROY

